



Politique environnementale du Parc national d'Aigüestortes et Estany de Sant Maurici

Le Parc national d'Aigüestortes et Estany de Sant Maurici, placé sous l'autorité du Gouvernement de la Catalogne et dont la création remonte à plus de 50 ans, afin d'établir des critères de développement durable dans le but de participer à la conservation, à la protection et à l'amélioration des habitats et des espèces, établit les principes d'intervention suivants qui constitueront sa politique et son code de conduite environnementale :

1. Garantir l'application de la législation environnementale ainsi que celle des conditions environnementales volontairement souscrites.
2. Prévenir la pollution de l'environnement que les installations du Parc pourraient éventuellement générer et veiller à améliorer en continue la gestion environnementale.
3. Implanter et maintenir en état de fonctionnement un système de gestion environnementale conforme au règlement (CE) 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil, afin de garantir l'amélioration continue de la gestion environnementale dans les installations du parc et à fixer régulièrement les objectifs environnementaux.
4. Vérifier régulièrement l'efficacité et le niveau d'amélioration du système de gestion environnementale implanté pour qu'il soit adapté à l'atténuation de l'impact des installations du parc.
5. Défendre l'utilisation de processus destinés à réduire la consommation d'énergie, d'eau, de combustibles et autres ressources naturelles, ainsi que la quantité d'émissions, d'effluents et de déchets produits, chaque fois que cela sera possible techniquement et économiquement.
6. Intégrer les facteurs environnementaux dans la planification de nouveaux projets et dans la modification des anciens.
7. Préparer et mettre en place des plans de formation spécifiques pour tous les employés, afin de leur apporter les connaissances nécessaires à l'exécution de leurs missions dans le plus grand respect de l'environnement.
8. Inciter les sous-traitants qui interviennent dans les installations du parc et les personnes qui y exercent une activité professionnelle à le faire conformément aux principes de cette politique et aux directives du système de gestion environnementale.
9. Encourager l'amélioration du comportement environnemental des visiteurs du parc et des habitants de sa zone d'influence socioéconomique.
10. La politique sera communiquée au public via des supports numériques et aux intéressés qui en feront la demande, ainsi qu'aux organismes ou associations partenaires.

La directrice-conservatrice


Generalitat de Catalunya
Departament d'Agricultura, Ramaderia,
Pesca, Alimentació i Medi Natural
Parc Nacional d'Aigüestortes i Estany
de Sant Maurici

Maria de la Merced Aniz Montes

À Boí, le 7 août 2012.

